

DEPARTEMENT DE L'AUBE

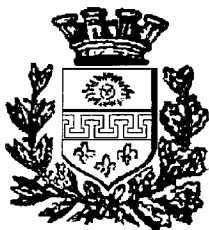
VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE

ARRONDISSEMENT DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NOGENT-SUR-SEINE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



8 juillet 2026
2026-158

Date de la convocation

02.07.2026

Date de publication

02.07.2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

Certifié exécutoire

Nogent-sur-Seine,
le

Le Maire

Le huit juillet deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le deux juillet deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Antonio CORREIA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marie-Claude GUELIN donne pouvoir à Alain DAMASSE, Dominique COUTURIER donne pouvoir à Marie RIVIERE, Christophe DESBOYAUX donne pouvoir à Emmanuelle STEIB, Jérôme CESVET donne pouvoir à Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT donne pouvoir à Christian ROBERT.

Absente : Nathalie THIEBAULT.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Monsieur Dominique NOBLET a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION
LES P'TITS LOUPS POUR LA LIVRAISON DE FOURNITURES
DE DENRÉES ALIMENTAIRES EN LIAISON CHAUDE :
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Doté d'une importante capacité de préparation de repas par jour, le restaurant scolaire municipal « Aux petits gourmets » a tout naturellement vocation à s'ouvrir au-delà des enfants qui fréquentent les établissements scolaires et les accueils de loisirs de la Ville.

La Ville est sollicitée par l'association « Les P'tits loups » de Fontaine-Mâcon pour la préparation et la livraison de repas chauds au profit de l'école de Fontaine-Mâcon.

Aussi, dans la mesure où :

- ces activités annexes restent compatibles avec l'activité actuelle du service et ne remettent pas en cause son organisation ;
- la collectivité convient qu'il est techniquement possible de fournir quotidiennement des repas à une vingtaine de personnes.

Il convient d'entériner les modalités pratiques de cette action, par la signature d'une convention entre la Ville et l'association « Les P'tits loups » qui prendra effet le 1er septembre 2026 pour se terminer le 10 juillet 2027.

Les jours de fonctionnement du service de restauration scolaire municipal, la Ville préparera quotidiennement, sur réservation les repas de la pause méridienne, pour une vingtaine de personnes, et en assurera la livraison.

Le repas sera facturé 6,00 euros pour la durée de la convention.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire, ou l'Adjoint s'y substituant, à signer la convention avec l'association « Les P'tits loups » qui précise les modalités d'exécution de cette action et tout document s'y rapportant.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,



Le Maire,

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,

Dominique NOBLET